

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 473 304

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 00587

(54) Garniture absorbante, notamment serviette périodique.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 61 F 13/16.

(22) Date de dépôt..... 11 janvier 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 29 du 17-7-1981.

(71) Déposant : Société dite : L'OREAL, résidant en France.

(72) Invention de : Claude Boiteau et Agnès Marianne Michel.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Jacques Peusset, conseil en brevets,
3, square de Maubeuge, 75009 Paris.

GARNITURE ABSORBANTE, NOTAMMENT SERVIETTE PERIODIQUE.

La présente invention concerne une garniture absorbante, notamment une serviette périodique comprenant à l'intérieur d'une enveloppe, une bande de matériau absorbant et entre la 5 bande absorbante et l'enveloppe, du côté de sa face opposée à celle qui est destinée à recevoir les liquides corporels, au moins un feuillet étanche aux liquides.

On sait que la présence, dans une serviette périodique, d'un feuillet étanche aux liquides est indispensable, si l'on 10 veut que les liquides corporels recueillis par la serviette ne la traversent et viennent souiller la fourche du vêtement. Par conséquent, en l'absence d'un feuillet étanche aux liquides, les serviettes périodiques ne peuvent pas remplir la fonction de protection qui leur est dévolue.

15

..... Les feuillets en question sont généralement faits en matière plastique et sont à la fois imperméables aux liquides et aux gaz, et notamment à l'air. Mais, en raison justement de 20 cette imperméabilité à l'air, les serviettes périodiques peuvent produire sur l'utilisatrice une impression "d'échauffement" ou de "macération", de sorte que la présence du feuillet en matière plastique, si elle est indispensable pour des questions de protection, n'en constitue pas moins un élément d'inconfort.

25 Par ailleurs, s'agissant de serviettes périodiques que les femmes utilisent après accouchement et qui sont des serviettes de plus gros volume, on sait que ces dernières doivent être stérilisées avant emploi pour éviter toute infection des plaies éventuelles. Or, dans l'état actuel des choses, la stérilisation 30 des serviettes s'effectue couramment avec de la vapeur d'eau à 120°C pendant une demi-heure minimum, et un tel traitement entraîne la détérioration du feuillet étanche en matière plastique. On connaît certes d'autres méthodes de stérilisation moins destructrices, mais celles-ci ne sont jusqu'à présent que peu usitées (par exemple, traitement aux rayons gamma ou..... à 35 l'oxyde d'éthylène). A cela s'ajoute le fait que le feuillet étanche en matière plastique, en raison de sa structure non aérée, non seulement rend la serviette périodique inconfortable, mais aussi et surtout empêche la cicatrisation des plaies éventuelles de se faire dans de bonnes conditions. Il s'ensuit que le 40

corps médical se montre très réticent à l'égard de l'emploi de serviettes périodiques à utiliser après un accouchement et qui comportent un feuillet étanche en matière plastique. Par conséquent, pour cette utilisation spécifique, ou bien la serviette 5 périodique est pourvue d'un feuillet étanche en matière plastique auquel cas, elle est intraversable par les liquides corporels et joue son rôle de protection mais simultanément, elle empêche la bonne cicatrisation des plaies ; ou bien elle en est dépourvue et, si elle permet une bonne cicatrisation des plaies 10 elle ne peut plus jouer son rôle de protection.

La présente invention vise à réaliser une serviette périodique permettant de remédier aux inconvénients précités, c'est-à-dire une serviette, qui soit simultanément intraversable par les liquides corporels et perméable à l'air. La présente 15 invention a donc pour objet une serviette périodique du type indiqué plus haut, caractérisée par le fait que le feuillet étanche aux liquides corporels et inséré entre la bande absorbante souple et l'enveloppe, du côté de la face de l'enveloppe qui est opposée à celle destinée à recevoir les liquides corporels, 20 présente une structure poreuse, perméable à l'air.

De préférence, le feuillet étanche aux liquides corporels à structure poreuse perméable à l'air est un non-tissé.

Dans une première variante de réalisation du feuillet étanche aux liquides corporels, le non-tissé qui le constitue 25 a au moins sa face.....qui est disposée du côté de la bande absorbante,....revêtue d'une couche de silicium ; le non-tissé utilisé dans ce cas est constitué d'environ un tiers de pâte de bois, d'environ un tiers de viscose et d'environ un tiers de liant ; le grammage du non-tissé est compris entre 10 30 et 100 g/m² ; il est, de préférence, d'environ 30 g/m² ; le grammage de la couche de silicium est compris entre 1 et 5 g/m² ; il est de préférence d'environ 2 g/m².

Dans une seconde variante de réalisation du feuillet étanche aux liquides corporels, le non-tissé qui le constitue 35 est sensiblement réalisé entièrement en fibres de polypropylène ; le grammage du non-tissé en polypropylène est compris entre 10 et 100 g/m² ; il est, de préférence, d'environ 20 g/m² ; le non-tissé en polypropylène mis en oeuvre est fabriqué selon la technique dite "spun bonded". On constate qu'en raison des caractéristiques de surface du polypropylène, le non-tissé en dépit de 40

sa structure aérée est imperméable aux liquides corporels.

La caractéristique essentielle de la serviette périodique selon l'invention réside dans la présence d'au moins un feuillet perméable à l'air et étanche aux liquides corporels
5 sauf, bien entendu, sous très forte pression. Dans la première variante visée ci-dessus, il s'agit d'un non-tissé dont l'une au moins des faces a été siliconée et, dans la seconde variante, il s'agit d'un non-tissé intégralement fait en polypropylène.

Ces deux non-tissés sont en soi connus : en particulier, le premier est utilisé dans certains pansements adhésifs. Mais aucun
10 des deux non-tissés précités n'a encore été jusqu'ici utilisé, à titre de feuillet étanche, dans une serviette périodique.

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre d'exemple purement
15 illustratif et non limitatif, un mode de réalisation représenté sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une vue, en perspective schématique,
d'une serviette périodique selon l'invention ; et
20 - la figure 2 représente une coupe transversale selon
II-II de la serviette de la figure 1.

Dans cet exemple de réalisation, la serviette périodique que l'on a désigné par 1 dans son ensemble est destinée à être utilisée après un accouchement. Elle est de forme sensiblement rectangulaire, ses dimensions (hors tout) sont les suivantes : 310 mm environ de longueur, 75 mm environ de largeur et 25 mm environ d'épaisseur. Son poids est de 21 g.

Elle comporte extérieurement une enveloppe 2 obtenue par pliage et découpage d'une feuille en non-tissé constituée
30 de 50 % de polypropylène et de 50 % de viscose. La grande face 2a de l'enveloppe est destinée à être mise en contact avec l'anatomie de l'utilisatrice ; c'est par conséquent par cette grande face 2a que s'effectue l'arrivée des liquides corporels. La face opposée 2b de l'enveloppe est, quant à elle, destinée à être fixée sur la fourche d'un sous-vêtement au moyen d'une bande adhésive auto-collante 3. Une bande de protection 1⁴ en papier siliconé recouvre, avant l'emploi, la bande adhésive auto-colante 3.

A l'intérieur de l'enveloppe 2 de la serviette, est
40 disposée une bande ou noyau absorbant 4 en pâte de bois. La pâte

2473304

de bois choisie est l'une de celle que l'on retrouve habituellement dans les serviettes périodiques disponibles dans le commerce.

Entre le noyau absorbant 4 et la face 2a de l'enveloppe 2, par où s'effectue l'arrivée des liquides corporels, est insérée une feuille 5 de faible grammage en ouate de cellulose.

Entre le noyau absorbant 4 et la face 2b de l'enveloppe qui est destinée à être collée sur la fourche d'un sous-vêtement, sont insérés deux feuillets 6 superposés qui sont à la fois étanches aux liquides corporels et perméables à l'air.

Dans cet exemple, les deux feuillets 6 consistent en un non-tissé composé exclusivement de fibres de polypropylène, connu sous la désignation de "spun bonded" et fabriqués par la société dite "SODOCA"; le grammage du non-tissé est d'environ 15 20 g/m².

En variante, les deux feuillets 6 sont constitués d'un non-tissé dont le grammage est d'environ 30 g/m² et composé d'un tiers de pâte de bois, d'un tiers de viscose et d'un tiers de liant. La face du non-tissé considéré qui est tournée du côté du noyau absorbant 4 est revêtue d'une couche de silicone à raison d'environ 2 g/m².

On observe que la serviette périodique de maternité qui vient d'être décrite présente simultanément les caractéristiques suivantes : elle est intraversable par les liquides corporels 25 et en même temps elle est aérée et permet de ce fait une bonne cicatrisation des plaies éventuelles. En outre, elle est stérilisable à la vapeur d'eau à 120°C.

Il est bien entendu que le mode de réalisation ci-dessus décrit n'est aucunement limitatif et pourra donner lieu à toutes 30 modifications désirables, sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1 - Garniture absorbante, notamment serviette périodique comprenant, à l'intérieur d'une enveloppe, une bande de matériau absorbant et entre la bande absorbante et l'enveloppe, 5 du côté de sa face opposée à celle qui est destinée à recevoir les liquides corporels, au moins un feuillett étanche aux liquides, caractérisée par le fait que le feuillett étanche aux liquides corporels (6) présente une structure poreuse, perméable à l'air.

10 2 - Garniture selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le feuillett (6) étanche aux liquides corporels est non-tissé.

15 3 - Garniture selon la revendication 2, caractérisée par le fait qu'au moins la face du non-tissé, qui est disposée du côté de la bande absorbante, est revêtue d'une couche de silicone.

20 4 - Garniture selon la revendication 3, caractérisée par le fait que le non-tissé utilisé est constitué d'environ un tiers de pâte de bois, d'environ un tiers de viscose et d'environ un tiers de liant.

5 - Garniture selon les revendications 3 et 4 prises simultanément, caractérisée par le fait que le grammage du non-tissé est compris entre 10 et 100 g/m² et le grammage de la couche de silicone est compris entre 1 et 5 g/m².

25 6 - Garniture selon la revendication 5, caractérisée par le fait que le grammage du non-tissé est d'environ 30 g/m² et le grammage de la couche de silicone est d'environ 2 g/m².

7 - Garniture selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le non-tissé utilisé est sensiblement réalisé 30 entièrement en fibres de polypropylène.

8 - Garniture selon la revendication 7, caractérisée par le fait que le grammage du non-tissé en fibres de polypropylène est compris entre 10 et 100 g/m² et est, de préférence, d'environ 20 g/m².

35 9 - Garniture selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisée par le fait que l'enveloppe (2) de la garniture comporte sur sa face (2b), qui est opposée à celle destinée à recevoir les liquides corporels, une bande adhésive autocollante (3) recouverte avant l'emploi d'une bande de protection arrachable (4).

10 - Serviette périodique, stérilisable à la vapeur d'eau et destinée à être utilisée après un accouchement, selon l'une des revendications 1 à 9.

PL. UNIQUE

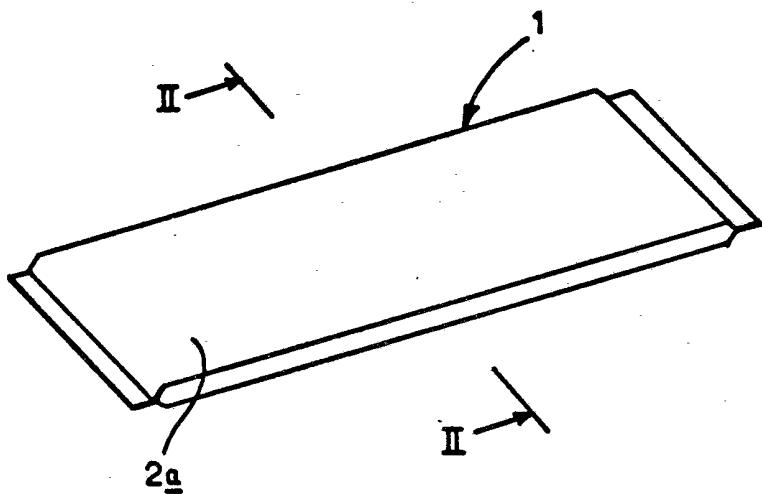


FIG. 1

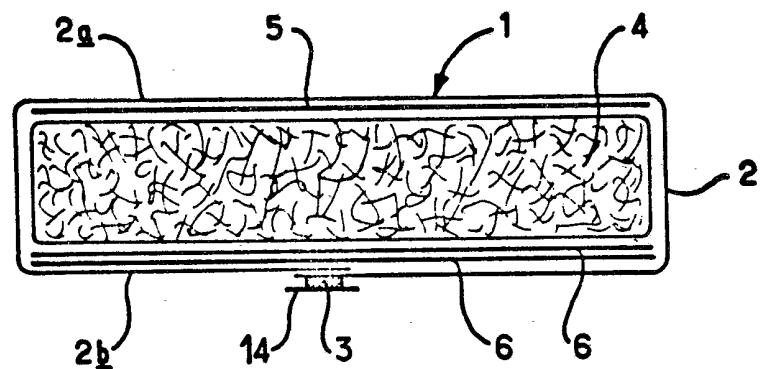


FIG. 2